



Concours 2022 de chansons francophones

Qui peut participer ?

Toutes les classes des écoles, collèges, lycées et universités de Turquie.

3 prix :

- Primaire et Collège
- Lycée
- Université et Adulte

Les participants

Tous les participants et participantes recevront un certificat de participation.

Les finalistes seront invités avec leur famille et leur professeur de français.

Les trois lauréats interpréteront leur chanson en live !

Règlement

Chaque classe, ou élève, volontaire apprend une chanson du répertoire musical joint et une chanson francophone de son choix.

1. Chaque classe ou établissement s'inscrit avant le 3 janvier 2022 (formulaire en ligne).
2. L'établissement organise une finale pour tous les apprenants et sélectionne un(e) **unique finaliste de son établissement avant le 1^{er} mars 2022**. Le jury, présidé par le directeur/la directrice ou le coordinateur/la coordinatrice, doit comprendre les professeurs de français et, si disponible, les professeurs de musique de l'établissement.
3. L'établissement transmet **le nom de la personne finaliste** et **le titre des deux chansons** à l'Institut français de Turquie au plus tard le 1^{er} mars 2021
4. Plusieurs sélections seront organisées (à Izmir, Istanbul, et Ankara) avec des remises de prix dans le courant du mois de mars 2022. Prestation en karaoké.
5. **La finale nationale** (karaoké) réunira toutes les personnes sélectionnées et désignera les 3 lauréats, 1 par catégorie (primaire et collège / lycée / université et adulte) durant le printemps.
6. Les finalistes, leur famille et leur professeur de français seront invités. **De nombreux prix pour les lauréats : séjour en France, tablettes, livres.**